

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 6 septembre 2011 à compter de 20 :00 heures par le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Martin Lévesque ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Martine Lizotte, Serge Archambault, Jonathan Chalifoux, Alexandre Saint-Jacques, Yvon Plante et Danielle Lajeunesse, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Sont également présents, madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, Élise Guertin pour agir aussi comme secrétaire aux présentes ainsi que monsieur l'inspecteur municipal, Marc Béland, en soutien et personne ressources aux dossiers des travaux publics, voirie et urbanisme.

• **Ouverture de la séance ordinaire**

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la Salle et il ouvre la séance à 20 :00 heures.

1 Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2011-09-236

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé, tout en laissant le point 12 *Affaire (s) nouvelle (s)* ouvert jusqu'à la fin des présentes, le tout comme suit:

• **Ouverture de la séance ordinaire et mensuelle**

1 Adoption de l'ordre du jour

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal (Maire, Martin Lévesque)

2.1.1 Rapport mensuel du Maire

2.1.2 Appel de candidatures pour formation du 3CT

• Comité consultatif en culture et tourisme

2.1.3 Demande d'autorisation pour tournage d'un court métrage

2.2 Gestion financière et administrative

2.2.1 Présentation et adoption des factures payées et à payer

2.2.2 Rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence

2.3 IMMOBILISATIONS

2.3.1 Agrandissement caserne, ajout garage municipal

• .1 Changement n° 13 : asphaltage et clôture (3 269 \$)

2.3.2 Réaménagement phase I – Parc Chamtoise (Danielle Lajeunesse et concours de Marc Béland)

• .1 Acceptation des travaux terminés et autorisation de paiements

• .2 Note pour budget 2012 : bordures

2.4 Greffe

2.4.1 Procès-verbal séance ordinaire du 2 août 2011

2.5 Gestion du personnel

2.5.1 Embauche de personnel pour la Maison de la culture (entériner)

• Benoit L. Pelletier (statut temporaire – étudiant) préposé à l'accueil

• Bruno L. Pelletier : (statut temporaire – étudiant) préposés à l'accueil

• Charles-Émile Beaudin : technicien à la régie technique (statut contractuel)

2.5.2 Appel de candidatures pour Maison de la culture

• Coordonnateur (trice) culturel (le) (statut temporaire – remplacement pendant maladie)

• Préposés (es) à l'accueil (statut occasionnel)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Service de protection contre l'incendie (Yvon Plante)

3.1.1 Rapport du Comité

3.1.2 Facturation pour service incendie (feu sans permis au 304 du Rivage)

3.1.3 Demande d'extension pour implanter le programme prévention

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011

- 4 TRANSPORT – VOIRIE MUNICIPALE** (*Serge Archambault*)
 - 4.1 Rapport du Comité
- 5. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 5.1 Eau potable et eaux usées** (*Jonathan Chalifoux*)
 - **Réseau distribution eau potable, traitement eaux usées, réseaux égout**
 - 5.1.1 Rapport du Comité
 - 5.2 Matières résiduelles** (*Jonathan Chalifoux*)
 - **Déchets domestiques, récupération, écocentre MRC Marguerite-D'Youville**
 - 5.2.1 Rapport du Comité
 - 5.3 Écoulement des eaux** (*inspecteur municipal*)
 - **Cours d'eau, réseau d'égout pluvial**
 - 5.4 Protection de l'environnement**
 - Comité consultatif en environnement (CCE)** (*Alexandre Saint-Jacques*)
 - 5.4.1 Rapport du Comité suite à la réunion du 29 août 2011
 - 5.4.2 Nomination de 2 membres sur le CCE
 - monsieur Harry Gow
 - monsieur Léon Perreault
- 6 RÈGLEMENT (s) N° (s)**
- 7 AVIS DE MOTION N°(s)**
 - 7.1 2011-08 pour règlement n° 2011-08 constituant le Comité consultatif en culture et tourisme (CCCT)
- 8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE** (*Danielle Lajeunesse*)
- 9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 9.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement** (*Jonathan Chalifoux*)
 - 9.1.1 Rapport mensuel de l'inspecteur municipal en urbanisme (dépôt)
 - 9.1.2 Procès-verbal du CCU du 30 août 2011
 - PIIA : 970 du Rivage – ajout d'une galerie
 - Enseigne : 1113 du Rivage
 - PIIA : 1194 du Rivage – nouvelle construction
 - 9.2 Promotion, développement, tourisme et embellissement** (*Martine Lizotte*)
 - 9.2.1 Rapport du Comité et autorisation de dépenses
 - Accueil des nouveaux arrivants 24 septembre 2011 – 10h00 Brunch
- 10 LOISIRS RÉCRÉATIFS, SPORTIFS et COMMUNAUTAIRES** (*Danielle Lajeunesse*)
 - 10.1 Parcs et terrains de jeux**
 - 10.1.1 Rapport du Comité et autorisation de dépense (s)
- 11 LOISIRS CULTURELS** (*Martine Lizotte*)
 - 11.1 Bibliothèque**
 - 11.1.1 Rapport du Comité
 - 11.2 Maison de la Culture**
 - 11.2.1 Rapport du Comité et autorisation de dépenses
- 12 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)**
- 13 PÉRIODE DE QUESTION(S)**
- 14 CORRESPONDANCES**
- 15 PROCHAINES RENCONTRES**
- 16 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

2.1.1 Rapport mensuel du Maire

Le Maire entretient les personnes présentes en faisant les suivis des dossiers suivants : pour présenter un projet dans le cadre du Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, la date limite est au plus tard à midi, le lundi 3 octobre 2011, la rencontre entre le MAMROT et le comité restreint formé des municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Calixa-Lavallée

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011

et Verchères dans le dossier de la mise aux normes des fosses septiques a eu lieu le 24 août dernier, le rapport issu des travaux du Forum citoyen 2025 est à l'étude du Conseil et, une assemblée publique d'information sera tenue conjointement avec la Caisse populaire de Saint-Antoine dans le projet Municipalité et Caisse Desjardins, le mardi 4 octobre 2011 à compter de 19h00 (immédiatement avant la séance ordinaire mensuelle de 20h00) dans la salle Julie-Daoust du Centre communautaire, concernant le changement de modèle d'affaires de la Caisse populaire Saint-Antoine et le projet de la Municipalité en lien avec le CPE auquel s'est ajouté la Bibliothèque municipale.

* * * * *

2.1.2 Appel de candidatures pour formation du CCCT

• Comité consultatif en culture et tourisme

Le Maire indique qu'un appel de candidatures sera lancé dans les prochains jours en vue de la formation du Comité consultatif en culture et tourisme (CCCT) de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu. Un avis de motion est prévu au présent ordre du jour en vue de la présentation et de l'adoption prochaine d'un règlement constituant le CCCT, y édicte ses fonctions, devoirs, pouvoirs ainsi que ses règles de régie interne. En référence au CCU, CCE et CCA de la Municipalité, le CCCT assurera aussi un rôle à caractère consultatif et non décisionnel.

* * * * *

2.1.3 Demande d'autorisation

RÉSOLUTION 2011-09-237

Autorisation pour tournage d'un court métrage dans la Municipalité de SASR à l'automne 2011

Considérant la demande verbale en date du 1^{er} septembre 2011 de madame Audrey Villiard, afin d'obtenir une autorisation écrite du Conseil municipal de la Municipalité pour le tournage d'un court métrage de fiction sur son territoire à l'automne 2011, ledit document d'autorisation étant pour les fins de joindre à ses demandes de subventions au Conseil des Arts du Canada ainsi qu'au Conseil des arts et des lettres du Québec;

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu n'a pas d'objection au tournage sur son territoire municipal, d'un court métrage de fiction par madame Audrey Villiard à l'automne 2011, soit les ou vers les 22, 23, 24 et 25 octobre, sous réserve **que** madame Villiard obtienne toutes autres autorisations des organismes publics ou parapublics, institutions ou particuliers, lesquels ne sont pas de compétence ou de juridiction de la Municipalité.

Que la présente résolution annule et remplace la résolution n° 2010-02-059 à ce même sujet étant donné que ledit tournage de madame Villiard n'a pu avoir lieu à l'automne 2010.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Gestion financière et administrative

2.2.1 Présentation et adoption des factures payées et à payer

RÉSOLUTION 2011-09-238

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil approuve les comptes payés et à payer au 6 septembre 2011 tels que présentés au montant total de 122 068,68 \$, à savoir :

Description	Montant
Déboursés en date du 6 septembre 2011	7 470,05 \$
Achats du mois	114 598,63 \$

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011

2.2.2 Rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence

Le rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence (en vertu du règlement 2006-004) est déposé au montant de 22 349,45 \$, taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Par	Description	Montant
dg/st	Réparation transmission de l'unité d'urgence	2 716,97 \$
dg/st	Prix 12 août (6 billets théâtre X 35\$ souper inclus) Saint-Antoine en fleurs	210,00 \$
insp. mun.	Bacs de récupération et à ordures (revente aux contribuables)	3 585,22 \$
dg/st	Maison de la culture (salaires, honoraires, , autres dépenses incontournables)	15 247,26 \$
dg/st	Impression bulletin Activités loisirs automne 2011 (775 copies)	350,00 \$
dg/st	Technicien informatique installation ordi de la MC à la Mairie	240,00 \$

* * * * *

2.3 Immobilisation

2.3.1 Agrandissement caserne, ajout garage municipal

.1 Changement n° 13

RÉSOLUTION 2011-09-239

Autorisation du changement n° 13: asphaltage et clôture

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil autorise la proposition de changement n° 13 aux plans et devis du projet d'agrandissement de la caserne et d'ajout du garage municipal, changement au montant de 3 269 \$ taxes applicables en sus consistant aux modifications à l'égard de l'asphaltage et de la clôture. (Financement prévu par transferts conséquents en vertu de la résolution 2011-06-163)

Adoptée à l'unanimité

2.3.3 Réaménagement phase I - Parc Chamtoise

.1 Acceptation des travaux terminés et autorisation de paiements

RÉSOLUTION 2011-09-240

Acceptation des travaux terminés de la phase I du réaménagement au Parc Chamtoise et autorisation de paiements des dépenses

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal accepte les travaux terminés de la phase I pour le réaménagement au Parc Chamtoise et autorise le paiement des dépenses s'y rattachant au montant de estimées à 1 000 \$ pour la location de machinerie pour l'aménagement au Parc Chamtoise. (Financement prévu en vertu de la résolution n° 2011-06-163)

Adoptée à l'unanimité

.2 Note au budget immobilisations 2012

L'Élue responsable aux parcs et terrains de jeux, madame Danielle Lajeunesse a pris note qu'un montant entre 3 000 \$ et 4 000 \$ est à prévoir au budget des immobilisations 2012 pour compléter la phase I du réaménagement au Parc Chamtoise, soit les bordures, étant donné que le budget alloué en 2011 est épuisé.

* * * * *

2.4 Greffe

2.4.1 Procès-verbal séance ordinaire du 2 août 2011

RÉSOLUTION 2011-09-241

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 août 2011, a été distribuée aux Membres du Conseil avant la tenue des présentes, que tous déclarent en avoir pris connaissance et s'en trouver satisfaits;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 août 2011.

Adoptée à l'unanimité

2.5 Gestion du personnel

Il est 20h25, madame la Conseillère, Martine Lizotte, se retire dans la Salle avec le public et elle ne participe pas aux délibérations et décisions du Conseil municipal des points 2.5.1.1 et 2.5.1.2 étant donné qu'il s'agit de ses fils.

* * * * *

2.5.1 Embauche de personnel pour la Maison de la culture (entériner)

.1 Préposé à l'accueil

Préposé à l'accueil (statut temporaire – étudiant)

Monsieur Benoit L. Pelletier

RÉSOLUTION 2011-09-242

Considérant que la direction générale a dû agir pour assurer l'accueil à la Maison de la culture au courant des vacances estivales du coordonnateur municipal culturel, monsieur André Roy, vacances qui se prolongent par un congé de maladie d'une durée indéterminée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal entérine l'embauche temporaire de l'étudiant, monsieur Benoit L. Pelletier, comme préposé à l'accueil à la Maison de la culture de la Municipalité et suivant les modalités entendues entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des Élus présents à la Table du Conseil

.2 Préposé à l'accueil

Préposé à l'accueil (statut temporaire – étudiant)

Monsieur Bruno L. Pelletier

RÉSOLUTION 2011-09-243

Considérant que la direction générale a dû agir pour assurer l'accueil à la Maison de la culture au courant des vacances estivales du coordonnateur municipal culturel, monsieur André Roy, vacances qui se prolongent par un congé de maladie d'une durée indéterminée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal entérine l'embauche temporaire de l'étudiant, monsieur Bruno L. Pelletier, comme préposé à l'accueil à la Maison de la culture et suivant les modalités entendues entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des Membres présents à la Table du Conseil

Il est 20h30, madame la Conseillère, Martine Lizotte, reprend sa place à la Table du Conseil et participe à nouveau aux délibérations et décisions du Conseil municipal jusqu'à la fin de la présente séance.

* * * * *

.3 Technicien à la régie technique

Technicien à la régie technique (statut contractuel à la pièce)

Monsieur Charles-Émile Beaudin

RÉSOLUTION 2011-09-244

Considérant que la direction générale a dû agir pour s'assurer des suivis adéquats par un technicien de régie technique à l'égard des équipements et des besoins en cette matière pour les activités planifiées et à planifier à la Maison de la culture et ce, au courant des vacances estivales du coordonnateur municipal culturel, monsieur André Roy, vacances qui se prolongent par un congé de maladie d'une durée indéterminée;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011

Considérant que monsieur Beaudin a œuvré et œuvre comme technicien de régie technique depuis quelques années pour la Maison de la culture de la Municipalité, celui-ci ayant été embauché par la SHEC avec le statut d'étudiant subventionné par Emploi-Été Canada, il y a quelques années ;

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal entérine les dépenses encourues pour le technicien en régie technique, monsieur Charles-Émile Beaudin et, autorise les dépenses à venir pour ledit technicien sur une base contractuelle (à la pièce, soit tarif horaire ou forfaitaire) pour les besoins des activités en préparation d'ici à la fin de l'année 2011, et pour les suites à donner dans l'année 2012 à la Maison de la culture de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2.5.2 Appel de candidatures pour la Maison de la culture

RÉSOLUTION 2011-09-245

Coordonnateur (trice) culturel (le) statut temporaire à durée indéterminée

Considérant que les vacances annuelles se prolongent par un congé de maladie d'une durée indéterminée pour le coordonnateur municipal culturel de la Maison de la culture de la Municipalité, monsieur André Roy :

Considérant les activités culturelles planifiées et à planifier d'ici à la fin de l'année 2011, début de l'année 2012, les travaux en cours au plan de redressement de la Maison de la culture de la Municipalité par l'administration municipale ainsi qu'incessamment, le début des travaux des prévisions budgétaires 2012 par le Conseil municipal;

Considérant que lesdites circonstances ici énoncées nécessitent l'embauche d'une ressource à statut temporaire pour une durée indéterminée;

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal autorise la publication d'un appel de candidatures en vue de l'embauche temporaire et pour une durée indéterminée et ce, aussitôt que possible, d'un (e) coordonnateur (trice) municipal (e) culturel (le) pour la Maison de la culture de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2011-09-246

Préposés (es) à l'accueil statut occasionnel

Considérant que les actuels préposés à l'accueil à la Maison de la culture de la Municipalité ont été embauchés temporairement et suivant le statut temporaire – étudiant, en raison des vacances annuelles se prolongeant par un congé de maladie d'une durée indéterminée pour le coordonnateur municipal culturel de la Maison de la culture de la Municipalité, monsieur André Roy;

Considérant que bien que lesdits préposés actuels exécutent leurs travaux à l'entière satisfaction de la Municipalité;

Considérant que, soucieux d'être transparent et équitable, le Conseil municipal désire offrir le (les) poste (s) de préposés (es) à l'accueil à la Maison de la culture de la Municipalité, poste à statut occasionnel, à l'ensemble de ses citoyens (es);

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011

Que le préambule fasse et il fait partie de la présente résolution;

Que le Conseil municipal autorise la publication d'un appel de candidatures en vue de l'embauche, de préposés (es) à l'accueil à statut occasionnel pour la Maison de la culture de la Municipalité;

Que ledit Conseil municipal précise que le pluriel est utilisé en raison de la possible constitution d'une banque de candidats (es) pour ce poste étant donné que celui-ci est occasionnel et non à heures fixes garanties.

Adoptée à l'unanimité

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Service de protection contre l'incendie

3.1.1 Rapport du Comité

L'Élu responsable, monsieur Yvon Plante, commente et dépose, les rapports mensuels préparés par le directeur du service de protection contre l'incendie et la décision suivante en découle :

3.1.2 Facturation

RÉSOLUTION 2011-09-247

Facturation au propriétaire pour l'extinction d'un feu allumé sans permis le 6 août 2011 au 304 du Rivage

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la facturation des dépenses encourues (1 477,88 \$) par le Service de protection contre l'incendie de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, facturation en vertu du règlement municipal n° 2011-06 en vigueur dans la Municipalité, au propriétaire du 304 du Rivage à Saint-Antoine-sur-Richelieu, pour l'extinction d'un feu de broussailles par le service de protection contre l'incendie le samedi, 6 août 2011, lequel feu a été fait sans permis de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

3.1.3 Demande d'extension de délai pour implanter le programme de prévention

RÉSOLUTION 2011-09-248

Prévention incendie Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Considérant que le Schéma de couverture de risques de la MRC de La Vallée-du-Richelieu a été approuvé par le ministère de la Sécurité publique au mois de mai 2010;

Considérant que la MRC de La Vallée-du-Richelieu a conclu, en octobre 2010, un protocole d'entente relatif à la mise en application du Schéma de couverture de risques, avec le ministère de la Sécurité publique;

Considérant que le plan de mise en œuvre de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu en fait partie intégrante;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, par sa résolution numéro R-9-2011, a informé la MRC de La Vallée-du-Richelieu, de son désir de se retirer du projet d'entente relatif aux services partagés d'une ressource spécialisée en prévention incendie, projet d'entente avec les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu et de Saint-Denis-sur-Richelieu;

Considérant que la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a manifesté, par sa résolution n° 017-11, son intérêt à se joindre à la MRC de La Vallée-du-Richelieu pour la réalisation et la coordination du programme de prévention sur son territoire;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011

Considérant que la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a fait part de son intérêt au projet d'entente relatif aux services partagés d'une ressource spécialisée en prévention incendie, conjointement avec les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu et de Saint-Denis-sur-Richelieu;

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a l'obligation d'établir un programme de prévention visant l'évaluation et l'analyse des incidents, la mise à niveau des diverses dispositions de la réglementation municipale se rapportant à la sécurité incendie, l'inspection et l'installation des détecteurs de fumée, l'inspection périodique des risques plus élevés et un programme d'activités de sensibilisation du public tel que décrit au Schéma de couverture de risques;

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu doit implanter le programme de prévention sur une base de cinq (5) ans en conformité avec le Schéma de couverture de risques et, par conséquent, aux orientations gouvernementales;

Considérant que pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, ces changements ont occasionné un retard dans la mise en œuvre des actions (actions 7, 9, 10, 11, 13, 14 et 15) du plan de mise en œuvre de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande à la MRC de La Vallée-du-Richelieu de transmettre au ministère de la Sécurité publique une demande de modification au Schéma de couverture de risques de ladite MRC, pour qu'un report de six (6) mois soit autorisé quant à l'échéance de réalisation des actions (actions 7, 9, 10, 11, 13, 14 et 15) du plan de mise en œuvre de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

4 TRANSPORT – VOIRIE MUNICIPALE

4.1 Rapport du Comité

L'Élu responsable, monsieur Serge Archambault, commente et dépose le rapport de l'inspecteur municipal en voirie, lequel rapport comporte les travaux exécutés en août et ceux à venir en septembre.

* * * * *

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Eau potable et eaux usées

- **Réseau distribution eau potable, traitement eaux usées, réseaux égout**

5.1.1 Rapport du Comité et autorisation de dépenses

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux indique qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

* * * * *

5.2 Matières résiduelles

- **Déchets domestiques, récupération, écocentre MRC Marguerite-D'Youville**

5.2.1 Rapport du Comité

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux indique qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

* * * * *

5.3 Cours d'eau, réseau d'égout pluvial

5.3.1 Rapport de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal indique qu'il n'y a rien de particulier à signaler hormis que la MRC de La Vallée-du-Richelieu demande aux municipalités qui la composent de lui transmettre les demandes de cours d'eau pour 2012 pour les fins de leurs travaux de prévisions budgétaires.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011

Le Maire indique pour sa part, que les travaux de cours d'eau de la Branche 38 du ruisseau Coderre sont reportés à l'an prochain étant donné qu'une seule soumission a été reçue par la MRC de La Vallée-du-Richelieu et que le prix de celle-ci dépassait de beaucoup l'estimation faite par la MRC.

* * * * *

5.4 Protection de l'environnement

- **Comité consultatif en environnement (CCE)**

5.4.1 Rapport du Comité

L'Élu responsable, monsieur Alexandre Saint-Jacques, commente et dépose le compte-rendu de la réunion tenue le 29 août 2011 par le Comité consultatif en environnement (CCE) et suite aux recommandations y faites, les décisions suivantes en découlent :

5.4.2 Nominations au CCE

RÉSOLUTION 2011-09-249

Nomination d'un membre au CCE Monsieur Harry Gow

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil municipal nomme le citoyen, monsieur Harry Gow, membre du Comité consultatif en environnement (CCE) de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour un mandat d'une durée de 3 ans débutant en septembre 2011 pour se terminer en septembre 2014;

Que le mandat d'un Membre du CCE peut être renouvelé une fois.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2011-09-250

Nomination d'un membre au CCE Monsieur Léon Perreault

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil municipal nomme le citoyen, monsieur Léon Perreault, membre du Comité consultatif en environnement (CCE) de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour un mandat d'une durée de 3 ans débutant en septembre 2011 pour se terminer en septembre 2014;

Que le mandat d'un Membre du CCE peut être renouvelé une fois.

Adoptée à l'unanimité

Demandes d'abattage d'arbre

Le Conseil municipal approuve les recommandations favorables du CCE à l'égard de la demande d'abattage d'arbre en référence aux points suivants dudit compte-rendu, et, le cas échéant, ledit Conseil exige une replantation sur le terrain, conformément aux dispositions de l'article 12.17 du règlement de zonage 2009-002 et amendement(s) en vigueur dans la Municipalité :

5.2 Quatre (4) arbres (érables Giguère de plus de 9 pouces de diamètre à 1,2 mètre du sol) au 1101, chemin du Rivage, par sa propriétaire, madame Danielle Gosselin, afin d'éliminer les dommages causés aux bâtiments accessoires;

5.3 Six (6) arbres (1 thuya, 2 peupliers et 3 érables Giguère) au 1076, Montée Lapierre, par sa propriétaire, madame Éveline Landa, afin de pouvoir remplacer le système de traitement des eaux usées;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011

5.4 Quatre (4) arbres (3 sapins bleus, un bouleau, 1 épinette ayant de 4 à 15 pouces de diamètre à 1,2 mètre du sol) au 1224, rue Denis, par son propriétaire, monsieur Jacques Caron, afin d'éliminer le problème d'asphalte et d'augmenter le niveau de lumière à sa propriété.

5.5 Quatre (4) arbres (2 thuyas, 1 épinette et 1 conifère ayant plus de 10 pouces de diamètre à 1,2 mètre du sol) au 1032, rue du Rivage par l'autorité compétente à l'OMH, afin d'éliminer les risques de problèmes de drainage.

* * * * *

5.5 **Fosses septiques** : aucun sujet n'est à traiter.

* * * * *

6 **RÈGLEMENT (s)** : aucun règlement n'est à adopter.

* * * * *

7 AVIS DE MOTION

7.1 **N° 2011-08 pour règlement n° 2011-08 constituant le Comité consultatif en culture et tourisme**

AVIS DE MOTION N° 2011-08

Je, Martine Lizotte, Conseillère, donne avis avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai pour adoption le règlement n° 2011-08 constituant le Comité consultatif en culture et tourisme de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Ce règlement a pour objet de constituer un comité consultatif pour le développement culturel et touristique de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu. Le comité est composé du Maire ou du Maire suppléant comme membre ex-officio, d'un (e) Conseiller (ère), lequel (laquelle) Conseiller (ère) assume la présidence dudit comité et de 4 citoyens (es) choisis (es) et nommés (es) par résolution du Conseil municipal suite à un appel de candidatures pour cet objet. Le (la) fonctionnaire embauché (e) par le Conseil municipal pour la Maison de la culture de la Municipalité, agit comme secrétaire dudit comité, lequel comité siège à la Mairie du 1060, rue du Moulin-Payet.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 6 septembre 2011.

8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Bien qu'aucun dossier ne soit à traiter, madame Danielle Lajeunesse, donne l'information à l'effet que la Municipalité devrait recevoir dans les prochains jours, les prévisions budgétaires 2012 adoptées par le CA de l'OMH lors de leur dernière réunion.

* * * * *

9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement

9.1.1 Rapport du Comité

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux, commente et dépose le rapport du mois en vue du mois de septembre 2011 préparé par l'inspecteur municipal en urbanisme.

* * * * *

9.1.2 Procès-verbal du CCU du 28 septembre 2010

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux, dépose le procès-verbal de la réunion tenue le 30 août 2011 par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et suite aux recommandations y faites, les décisions suivantes en découlent :

- **PIIA – 970, chemin du Rivage**

RÉSOLUTION 2011-09-251

**PIIA – ajout d'une galerie
970, du Rivage**

Considérant la demande présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la réunion tenue le 30 août 2011, demande en vertu du règlement n° 2009-007 de Plan

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011

d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et amendement, pour le projet d'ajout d'une galerie en bois sur le côté droit du bâtiment principal sis au 970, chemin du Rivage;

Considérant que le CCU recommande au Conseil municipal d'accueillir favorablement ladite demande en référence à sa résolution CCU n° 2011-08-016 parce que ledit projet est conforme audit règlement n° 2009-007 de PIIA et amendement en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal approuve le projet d'ajout d'une galerie au bâtiment principal sis au 970, chemin du Rivage, parce que ledit projet est conforme au règlement n° 2009-007 du PIIA et amendement en vigueur dans la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

- **Zonage et PIIA - Enseigne – 1113, chemin du Rivage**

RÉSOLUTION 2011-09-252

Zonage et PIIA – Remplacement et nouvelle enseigne au 1113, chemin du Rivage

Considérant la demande présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la réunion tenue le 30 août 2011, demande en vertu des règlements n°s 2009-002 de zonage et 2009-007 du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et leurs amendements concernant le projet de remplacement d'une enseigne sur socle et l'ajout d'une enseigne sur un bâtiment commercial sis au 1113, chemin du Rivage;

Considérant que le CCU recommande au Conseil municipal d'accueillir favorablement ladite demande en référence à sa résolution CCU n° 2011-08-017 parce que ledit projet, tel que les plans déposés, est conforme auxdits règlements de zonage et du PIIA et amendements en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal approuve le projet de remplacement de l'enseigne sur socle et d'ajout de l'enseigne sur le bâtiment commercial sis au 1113, chemin du Rivage parce que ledit projet est conforme aux règlements n°s 2009-002 de zonage et 2009-007 du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et leurs amendements en vigueur dans la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

- **PIIA – future nouvelle construction au 1194, chemin du Rivage**

RÉSOLUTION 2011-09-253

PIIA - hauteur et marge de recul d'une nouvelle construction 1194, chemin du Rivage

Considérant la demande présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la réunion tenue le 30 août 2011, demande en vertu du règlement n° 2009-007 de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et amendement, demande à l'effet que soient autorisées la hauteur et la marge de recul au projet d'une future nouvelle construction résidentielle au 1194, chemin du Rivage.

Considérant que le CCU recommande au Conseil municipal d'accueillir favorablement ladite demande en référence à sa résolution CCU n° 2011-08-018 parce que ledit projet est conforme audit règlement n° 2009-007 de PIIA et amendement en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal autorise la hauteur de 29 pieds et la marge de recul de 14 mètres au projet de la future nouvelle construction résidentielle au 1194, chemin du Rivage parce que ledit projet est conforme au règlement n° 2009-007 du PIIA et amendement en vigueur dans la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011

9.2 Promotion, développement, tourisme et embellissement

9.2.1 Rapport du Comité et autorisation de dépense

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte fait un rapport verbal des activités tenues et à venir. Concernant l'accueil des nouveaux arrivants, la décision suivante en découle :

RÉSOLUTION 2011-09-254

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses n'excédant pas 1 900 \$, tel que prévu au budget 2011, pour l'accueil des nouveaux arrivants le 24 septembre prochain. Un brunch est prévu à compter de 10h0 et les cadeaux leur seront remis à cette occasion.

Adoptée à l'unanimité

10 LOISIRS RÉCRÉATIFS, SPORTIFS et COMMUNAUTAIRES

10.1 Parcs et terrains de jeux

10.1.1 Rapport du Comité et autorisation de dépenses

L'Élue responsable, madame Danielle Lajeunesse, fait rapport verbal concernant l'état des revenus et dépenses à l'égard du Camp de jour 2011. Concernant les activités à venir, elle fait la proposition des dépenses suivantes, telles que les sommes prévues au budget 2011:

RÉSOLUTION 2011-09-255

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil autorise des dépenses au montant de 3 000 \$ taxes applicables en sus s'il il y lieu, dépenses pour les activités de Saint-Antoine en famille (1 500 \$) l'Halloween et Noël (1 500 \$).

Adoptée à l'unanimité

11 LOISIRS CULTURELS

11.1 Bibliothèque municipale Hélène-Dupuis-Marion

11.1.2 Rapport du comité

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte, commente et dépose les statistiques mensuelles du mois d'août 2011. Elle termine en informant qu'un important élagage des livres est prévu prochainement.

* * * * *

11.2 Maison de la Culture

11.2.1 Rapport du Comité et autorisation de dépenses

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte, fait rapport verbal des dernières activités et celles à venir à la Maison de la culture de la Municipalité. Le coordonnateur municipal culturel étant en congé de maladie pour une période d'une durée indéterminée, les travaux de recherches, d'annulations d'activités, de reports de spectacles et/ou d'activités à l'année 2012, d'évaluation, de planification, d'organisation en vue de la réalisation ont été exécutés par elle-même avec l'aide de l'administration municipale, mesdames Charbonneau et Guertin, lesquelles elle remercie.

Vu le plan de redressement en cours depuis fin mai, début juin 2011 à la Maison de la culture de la Municipalité, elle fait la proposition d'autoriser les dépenses au montant suffisant et les paiements pour des salaires, des honoraires, des cachets, des ventes d'œuvres, des locations d'équipements et de local, etc. :

RÉSOLUTION 2011-09-256

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses au montant suffisant et leurs paiements concernant des salaires, des honoraires, des cachets, des ventes d'œuvres, des locations d'équipements et de local, etc. (Financement via des transferts budgétaires conséquents et/ou sur l'excédent des recettes de l'année en cours)

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011

12 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

Aucune affaire nouvelle n'est à traiter.

* * * * *

13 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire et son Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 21h10 et porte sur : les grosses pluies dans la nuit du 6 au 7 août dernier et qui ont inondé des sous-sols de la rue du Rivage vs les réseaux d'égout et pluvial, combinaison d'un comité consultatif loisir et culture, vitesse des camions de déneigement, contribution de 5 ans à la Fabrique, rue Mgr-Gravel, urbanisme, excrément des chiens et chats sur les terrains des voisins, règlement de nuisance, animaux errants, arbres.

* * * * *

14 CORRESPONDANCES : (reçues le)

1^{er} août **Direction de l'évaluation foncière du MAMROT** : informe les municipalités que les dispositions réglementaires instaurées dans le cadre de la modernisation réglementaire de l'évaluation foncière prescrivent, concernant l'exercice financier 2012 et les suivants, sont un format universel de transmission des renseignements contenus au rôle d'évaluation, au sommaire du rôle et aux certificats de tenue à jour ainsi que de nouvelles règles de présentation publique des renseignements inscrits au rôle d'évaluation . Les fournisseurs de services informatiques en cette matière incluant la taxation ont déjà été avisés

5 août **Madame Sylvie Laroche, a-g., directrice de la Direction de l'Est-de-la-Montérégie du ministère des Transports du Québec (MTQ)** : réponse du MTQ à l'égard des demandes de la Municipalité par sa résolution n° 2011-07-207 de correctifs sur la route 223 et chemin de la Pomme-d'Or : le MTQ ne permet pas la circulation des usagers sur la route 223 au dessus du ponceau qui draine les eaux du ruisseau Ducharme étant donné que les travaux de reconstruction commenceront au début du mois d'août pour se terminer au début du mois d'octobre 2011; une brève analyse sera faite quant à l'identification de la Municipalité à partir de l'autoroute 20 pendant la fermeture de la route 223 dont le MTQ nous communiquera les résultats dès que possible; les vérifications seront faites et s'il y a lieu, les interventions seront réalisées par le MTQ quant à l'état de la chaussée de la route 223 dans le noyau villageois et le fauchage des abords de route le long du chemin de la Pomme-d'Or; une brève analyse sera également faite par le MTQ concernant un panneau d'arrêt obligatoire à l'intersection du chemin de la Pomme-d'Or et de du Rivage dont les résultats nous seront également communiqués dès que possible.

* * * * *

15 PROCHAINES RENCONTRES

Caucus à huis clos	Mercredi, 28 septembre 2011 – 19h00
Assemblée publique d'information : Caisse pop SASR et Municipalité SASR	Mardi, 4 octobre 2011 – 19h00
Séance ordinaire publique	Mardi, 4 octobre 2011 – 20h00

* * * * *

16 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2011-09-257

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par madame Martine Lizotte, appuyée par monsieur Alexandre Saint-Jacques, la séance est levée à 21 :35 heures.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et/ou affectations de surplus et/ou de réserves et/ou transferts autorisés par le Conseil municipal au cours de la présente séance.

Martin Lévesque,
Maire

Élise Guertin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière